

PAR COURRIEL

Québec, le 10 mai 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question relative à la lourdeur administrative du ministère des Transports
pour gérer des projets locaux

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 5 avril dernier par le député de Pontiac concernant la lourdeur administrative du ministère des Transports pour gérer des projets locaux.

Le 24 mars dernier, la municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville me transmettait, ainsi qu'au premier ministre du Québec et à d'autres députés, la résolution numéro 22-03-069 afin de dénoncer la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers.

Le ministère demeure très sensible aux préoccupations de chaque municipalité, son objectif étant de travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durable pour les citoyens qui doivent être efficaces, sécuritaires, pérennes et équitables. Dans ce contexte, je vous informe que le ministère négociera prochainement une entente avec la MRC afin de lui confier la gestion des projets de structures temporaires et permanentes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Bonnardel

N/Réf. : 20220408-012